

Annexe

ANNEXE

« PROFESSIONNALISATION DE L'ACHETEUR »

CONTENU, MODALITES D'ACCES ET CALENDRIER

I – CONTEXTE ET ENJEUX

L'évolution régulière de la réglementation des marchés publics, donne des pouvoirs accrus aux responsables et acheteurs des organismes, en matière de politique d'achat et de choix de procédures. La finalité de ce dispositif est bien de renforcer les compétences des acheteurs, dont la responsabilité ne cesse de s'étendre, notamment en matière d'évaluation de besoins, de négociation avec les fournisseurs, de pilotage des achats.

II - FINALITE

Ce dispositif vise à professionnaliser les acheteurs par une meilleure maîtrise des méthodologies, des outils et des savoir-faire.

III - OBJECTIFS GENERAUX

- Maîtriser la réglementation générale des marchés publics.
- Analyser un besoin de façon fonctionnelle.
- Rédiger un cahier des charges, définir des critères de sélection.
- Acquérir une méthodologie d'analyse du marché produit et du marché fournisseur.
- Analyser les réponses à un appel d'offres.
- Négocier avec des fournisseurs.
- Piloter l'achat en maîtrisant les risques juridiques.
- Intégrer le cadre administratif, budgétaire et financier de l'achat.
- Suivre les moyens mobiliers et la gestion des stocks.
- Acquérir une méthodologie d'écriture.
- Acquérir une méthodologie de gestion de projets.

IV - PUBLIC CONCERNE ET NIVEAU REQUIS

1 - Public concerné

Agents des organismes de Sécurité sociale ayant :

- six mois au minimum de pratique des achats,
- des connaissances de base en matière de réglementation,
- la motivation et l'investissement nécessaires pour suivre une formation universitaire professionnalisante.

2 - Pré requis

Les candidats doivent :

- être titulaires d'un baccalauréat, brevet professionnel ou d'un titre admis en équivalence,
- ou justifier de cinq années d'expérience professionnelle.

V – DISPOSITIF ET PROGRAMME DE FORMATION

La formation est construite par l'Institut universitaire de technologie de Lille 2, en partenariat avec l'Ucanss. Elle alterne des séquences à l'IUT, des périodes d'applications professionnelles ainsi que des séances de FOAD dans l'organisme du stagiaire. C'est pourquoi, il est recommandé que le stagiaire bénéficie de trois jours afin de faire les exercices publiés sur la plate forme de l'IUT. Les dates de ces trois jours seront communiquées aux stagiaires dès le début des cours.

Les enseignements de la cinquième promotion débuteront le 12 mars 2012 pour se terminer le 25 janvier 2013.

Les apprentissages théoriques et pratiques auront lieu à l'IUT de Lille 2. Ils se structurent autour des modules suivants :

La fonction d'acheteur

Définir, prévoir et évaluer les besoins d'achat.

L'analyse fonctionnelle, l'analyse de la valeur.

Le cahier des charges.

L'organisation des marchés fournisseurs (types de fournisseurs, centrales d'achat...).

La négociation achat et ses techniques.

Le tableau de bord.

Rédiger et présenter une note, un rapport.

Le Code des Marchés Publics (CMP)

Notions de contrat et Code des marchés publics.

Les différentes formes de mise en concurrence et de publicité dans le Code des marchés.

Les risques juridiques.

La rédaction des pièces constitutives du marché (cas pratiques).

La procédure de choix du fournisseur.

L'exécution du marché public.

L'environnement de la fonction achat

Le cadre budgétaire et financier de l'achat.

La dématérialisation des marchés publics.

L'éthique de la profession d'acheteur.

La gestion des biens mobiliers.

Les exigences du développement durable.

Un Module optionnel

Les marchés de travaux immobiliers **ou** les outils de pilotage.

Projet professionnel

Chaque stagiaire contribue à un projet de son organisme et met en application ce qu'il a appris en formation. Un tuteur est désigné dans l'organisme pour l'accompagner dans sa mission. L'organisme bénéficie ainsi du transfert progressif des acquis de la formation, en situation professionnelle.

Le stagiaire bénéficie également d'un tuteur à l'IUT.

Le module traitant du cadre réglementaire, dans lequel s'inscrivent les acheteurs, a pour objectif d'homogénéiser les connaissances de l'ensemble du groupe et d'optimiser l'acquisition des compétences de l'acheteur.

Les évolutions de la réglementation ou l'actualité sont susceptibles de faire évoluer les contenus et les durées de certains modules.

Le tableau qui suit montre avec précision le déroulement des modules, leur durée en heures et leur coefficient.

OFFRE DE FORMATION
Diplôme Universitaire Acheteur Public - DUAP -
Année Universitaire 2012/2013

• **Unité d'enseignement N° 1 : La Fonction d'Acheteur**

Coefficient 6

1	Module 1	Définir, prévoir et évaluer les besoins d'achat	2,5 jours
2	Module 2	Analyse fonctionnelle, analyse de la valeur et cahier des charges	2 jours
3	Module 3	L'éthique de la profession de l'acheteur / La négociation achat et ses techniques	2 jours
4	Module 4	Expression et communication	2 jours

• **Unité d'enseignement N° 2 : Code des Marchés Publics (CMP)**

Coefficient 6

5	Module 1	Notions de contrat et Code des Marchés Publics	2 jours
6	Module 2	Les différentes formes de mise en concurrence et de publicité dans le Code des Marchés Publics	2 jours
7	Module 3	La rédaction des pièces constitutives du marché	2 jours
8	Module 4	La procédure de choix du fournisseur	2 jours

• **Unité d'enseignement N° 3 : Environnement de la Fonction Achat**

Coefficient 6

9	Module 1	Financier	2 jours
10	Module 2	Gestion des approvisionnements et gestion des stocks	2 jours
11	Module 3	La dématérialisation des marchés publics	2 jours
12	Module 4	L'achat public et le développement durable	2,5 jours
13	Module 5	Développement durable : les normes HQSE	FOAD 3 jours

- **Unité d'enseignement N° 4 : Outils d'Achats**

Coefficient 6

14	Module 1	Gestion de Projets	3 jours
15	Module 2	Tableau de bord	3 jours
16	Module 3	Démarche Qualité	2 jours
17	Module 4	Outils de Pilotage	2 jours
18	Module 5	Les marchés de travaux immobiliers	2 jours

- **Unité d'enseignement N° 5 : Projet professionnel**

Coefficient 8

19	Module 1	Eléments du stage	3 jours
-----------	-----------------	-------------------	---------

TOTAL : 40 jours

VI – CALENDRIER ET LIEU DE FORMATION

Les enseignements de la formation ont une durée totale de 40 jours. Ils se dérouleront dans les locaux pédagogiques de l'IUT de Lille 2.

Le projet professionnel est développé pendant les périodes en organisme.

Le début de la formation est prévu le lundi 12 mars 2012, à raison d'une semaine par mois environ, selon le calendrier suivant :

Date limite d'envoi de dossier à l'Ucanss : lundi 27 février 2012.

Recrutement : première semaine de mars

Cérémonie de remise des diplômes de la quatrième promotion : Jeudi 15 mars 2012.

1- Face à face pédagogique

Début des cours : Lundi 12 mars 2012

Fin des cours : 25 janvier 2013.

Réunions des tuteurs : 5 avril 2012 à 14h30

La présence des tuteurs aux deux réunions (la date de la deuxième réunion reste à définir) est vivement recommandée. Ces deux réunions permettent de définir avec les acteurs (stagiaires tuteurs et universitaires) la méthodologie pour conduire ce travail et de circonscrire la problématique du mémoire. D'autres réunions bilatérales (tuteurs et universitaires) seront programmées par l'IUT.

18 MODULES PRESENTIELS EN 10 SEMAINES DE FORMATION			
1	Mars	2012	Semaine 11 Du lundi 12 Mars 2012 au vendredi 16 mars 2012
2	Avril	2012	Semaine 14 Du lundi 2 Avril 2012 au vendredi 6 Avril 2012
3	Mai	2012	Semaine 21 Du lundi 21 Mai 2012 au vendredi 25 Mai 2012
4	Juin	2012	Semaine 24 Du lundi 11 Juin 2012 au vendredi 15 Juin 2012
5	Juillet	2012	Semaine 27 Du lundi 2 Juillet 2012 au vendredi 6 Juillet 2012
6	Septembre	2012	Semaine 37 Du lundi 10 Septembre 2012 au vendredi 14 Septembre 2012
7	Octobre	2012	Semaine 41 Du lundi 8 Octobre 2012 au vendredi 12 Octobre 2012
8	Novembre	2012	Semaine 46 Du lundi 12 Novembre 2012 au vendredi 16 Novembre 2012
9	Décembre	2012	Semaine 50 Du lundi 10 Décembre 2012 au vendredi 14 Décembre 2012
10	Janvier	2013	Semaine 4 Du lundi 21 Janvier 2013 au vendredi 25 Janvier 2013

NB : Un 19^{ème} module est prévu dans le cadre de la FOAD

2 - Hors Face à face pédagogique

- Dépôt des rapports : semaine du 18 au 22 mars 2013.
- Soutenances : semaine du 8 au 12 avril 2013.

VII - MODALITES D'ACCES

La formation est construite sur **une logique de réussite**, qui suppose :

- la capacité à suivre des enseignements théoriques diversifiés,
- une réelle implication du stagiaire.

La sélection des candidats à suivre la formation s'effectuera pendant la semaine du 5 au 9 mars 2012 à l'IUT sur la base des éléments suivants :

- un dossier de candidature, signé du Directeur de l'organisme,
- un entretien de motivation avec un jury composé de membres de l'IUT et de l'Ucanss,
- une épreuve écrite ayant pour but d'apprécier la capacité du candidat à suivre la formation.

Pour les candidats non bacheliers (ou non titulaires d'un titre admis en équivalence), un dossier de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) sera constitué. L'admission définitive des candidats retenus sera notifiée par l'IUT une semaine après l'entretien de motivation.

VIII - EVALUATION

Le principe du contrôle continu permettra d'évaluer les connaissances acquises en cours de formation.

La réalisation et la soutenance d'un mémoire permettront d'apprécier les applications professionnelles. Pour obtenir la certification, deux éléments sont pris en compte :

1- Le Contrôle continu

Un contrôle continu sur toutes les matières sera effectué. **Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 est nécessaire pour obtenir la certification.**

2 - La réalisation et la soutenance d'un mémoire

La réalisation et la soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'enseignants, de professionnels et de l'Ucanss permettront d'évaluer les applications professionnelles réalisées. Les soutenances se dérouleront courant avril 2013 à l'IUT de Lille 2.

Pour la certification, une **note égale ou supérieure à 10/20** doit être obtenue.

IX – ASSIDUITE

Cette formation relève des dispositions prévues dans le règlement général des actions de formations nationales de l'Ucanss et du règlement intérieur de l'IUT.

X - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est de **8 640 € pour une promotion de 10 stagiaires au minimum**.

Les frais d'inscription sont de **650 €** Ils doivent être réglés directement à l'Université de Lille 2, dès le début de la formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire ne sont pas pris en compte dans le coût pédagogique.

Pour les candidats non bacheliers, les frais de constitution du dossier de VAPP (**200€**) seront à acquitter avant le début de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge par **Uniformation, le nouvel organisme paritaire collecteur agréé du régime général**, au titre des périodes et des contrats de professionnalisation¹. La demande doit être adressée individuellement par l'organisme avant le début de la formation.

XI - FORMALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature, joints à cette lettre, complétés et signés par le Directeur de l'organisme, devront être adressés à l'Ucanss le 27 février 2012, pour la promotion débutant le 12 mars 2012.

XII - CERTIFICATION

Pour les candidats qui auront :

- satisfait aux contrôles continus des acquis (savoir et savoir-faire) réalisés en cours de cycle,
- préparé et soutenu avec succès un mémoire à l'issue de la formation.

La formation donne lieu à :

- la délivrance, par l'Ucanss, d'une attestation nationale de réussite, « **professionnalisation de l'acheteur** »,
- la délivrance, par l'IUT, d'un **diplôme d'université « Acheteur public »**.

¹ Voir les priorités de financement 2012 de la formation professionnelle sur le site de l'Ucanss dans la rubrique de la CPNEFP.